

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
USSES ET RHONE

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 34 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 36 Nul : 0</p> <p>N° CC 79 /2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 14 mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Eloise, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 mars 2017</p> <p>Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estélie LACHENAL, Christine VIONNET, Sylviane STOLL</p> <p>Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, Andre-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs Mme Corine GUISEPPI donne son pouvoir à M. Michel BOTTERI, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Mme Sylviane STOLL</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>M. Jean Paul FORESTIER a été élu secrétaire de séance</p>
---	--

Objet : Nomination représentants aux instances de la Maison de l'Économie Développement (MED)

Vu la loi portant Nouvelle organisation du territoire de la République, dite « NOTRe » du 7 août 2015,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes du Pays de Seyssel, de la Communauté de communes de la Semine et de la Communauté de communes du Val des Usse.

Considérant que l'ancienne Communauté de Communes de la Semine était actionnaire de la Maison de l'Économie Développement (MED) et que des représentants siégeaient dans les instances de la MED que sont son Assemblée Spéciale et son Assemblée Générale des actionnaires.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône reprend les actions de l'ancienne Communauté de Communes de la Semine.

Considérant que la MED accompagne les porteurs de projets économiques pour l'appui à l'implantation d'entreprises et à la structuration des ressources humaines dans l'entreprise.

Considérant que la MED travaille en étroite collaboration avec les collectivités.

Il est demandé au Conseil de nommer des représentants à l'Assemblée Spéciale de la MED, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Nomme M. Christian VERMELLE représentant de la Communauté de Communes Usse et Rhône à l'Assemblée Spéciale de la Maison de l'Économie Développement et M. Jean-Marc LAGRIFFOUL à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Maison de l'Économie Développement.

Le Président
Paul RANNARD

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD



